



DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR AFFAIRES OU POUR MISSION DE TRAVAIL

! VEUILLEZ PRÉSENTER LES DOCUMENTS CI-DESSOUS DANS L'ORDRE MENTIONNÉ !

1 formulaire de demande de visa Schengen dument rempli et signé (à remplir par <u>Visa On Web</u> : https://visaonweb.diplomatie.be)
1 photo d'identité récente en couleur et sur fond blanc (35 x 45 mm)
Passeport comportant au moins deux pages vierges et dont la validité surpasse d'au moins 3 mois la validité du visa
Copie du passeport et des visas Schengen précédents
Pour les ressortissants non-Burundais : copie du visa d'établissement au Burundi
Preuve de la situation professionnelle du demandeur de visa dans son pays :
 Employé(e): attestation de service + ordre de mission, 3 dernières fiches de salaire, historique bancaire des 3 derniers mois Commerçant/Indépendant: certificat d'immatriculation de l'OBR (NIF), extrait nominatif du Registre de Commerce, copie des statuts de l'entreprise, historique bancaire des 3 derniers mois, preuve d'activité commerciale (contrats, factures ou autres) Consultant: preuve de contrat de consultance, historique bancaire des 3 derniers mois
Justificatif du but du voyage :
 <u>Invitation</u> explicite de l'organisation ou l'entreprise invitante OU Preuve d'<u>inscription</u> dans le cadre d'une <u>formation</u> organisée par

l'organisation ou l'entreprise invitante

- ☐ Preuve de **moyens** financiers suffisants et transférables pour la durée du voyage :
 - <u>carte de crédit et relevé bancaire</u> des 3 derniers mois lié à la carte de crédit
 OU
 - preuve d'achat de devises si le demandeur de visa a des revenues mais pas de carte de crédit ou compte en devises régulièrement approvisionné
 OU
 - <u>prise en charge</u> de l'organisation et preuve de solvabilité de ladite organisation ou entreprise

Preuve de logement couvrant la durée du séjour
Assurance médicale de voyage Schengen couvrant la durée du séjour
<u>Réservation</u> de billet d'avion aller-retour (pas d'achat tant que l'accord n'est pas donné)

REMARQUES IMPORTANTES:

- Tous les documents doivent être présentés en 2 exemplaires : original + 1 copie complète de chaque document (y compris les copies du passeport).
- L'absence d'un ou plusieurs documents pourra entrainer le refus du visa.
- Des documents complémentaires peuvent toujours être demandés.
- Les frais de dossier doivent être acquittés au dépôt du dossier et sont nonremboursables.
- La présence physique de chaque demandeur de visa est toujours exigée.
- La demande de visa doit être introduite le plus tôt possible. Cela peut se faire jusqu'à 3 mois avant la date de départ prévue.
- Pour toute autre information, veuillez consulter les site web de l'Office des Etrangers (https://dofi.ibz.be/). Si d'autres questions persistent, veuillez les envoyer par e-mail à visa.bujumbura@diplobel.fed.be. L'Ambassade ne répond pas aux questions de visa par téléphone.